09 2015

Europe et réfugiés : l'élargissement

Étienne Balibar

Alors que les ministres des 28 pays membres de l'Union Européenne, qui se réunissaient lundi 14 septembre à Bruxelles, ont échoué à se mettre d'accord sur la mise en œuvre du plan de répartition proposé par la Commission Européenne (lui-même de toute façon insuffisant, étant donné le rythme auquel arrivent désormais les réfugiés, venant en particulier de Syrie), le moment est sans doute venu de prendre la mesure de l'événement historique auquel est confrontée la « communauté » des nations européennes, et des contradictions que cet événement a mises au jour entre elles et au sein de chacune. Etendant à l'Europe tout entière le pronostic que la Chancelière Angela Merkel a formulé pour son pays : « ces événements vont changer notre pays », je dirai pour ma part : ils vont changer l'Europe. Mais dans quel sens ? La question n'est pas encore tranchée, bien qu'elle puisse l'être rapidement. Nous entrons dans une zone de fluctuations brutales, où il faut faire preuve de lucidité autant que de résolution.

Ce qui est en train de se produire, c'est en fait un élargissement de l'Union, et de la construction européenne elle-même. Mais à la différence des précédents « élargissements », voulus ou acceptés par des Etats, préparés par des négociations et sanctionnés par des traités, celui-ci est imposé par les événements dans le cadre d'un

« état d'exception », et il ne fait pas l'unanimité. Plus encore que les précédents, par conséquent, il va se heurter à des difficultés, et il va provoquer des affrontements politiques, dont l'issue n'est aucunement garantie. Surtout, cet élargissement est paradoxal, parce qu'il n'est pas territorial (même s'il comporte des implications territoriales) mais démographique : ce qui « entre dans l'Europe » en ce moment (et qui, pour une part importante, devra y être « intégré »), ce ne sont pas de nouveaux Etats, ce sont des hommes, des femmes et des enfants. Ce sont des citoyens européens virtuels. Essentiellement humain, cet élargissement est aussi moral : c'est un élargissement de la « définition » de l'Europe, depuis l'idée qu'elle se fait d'elle-même jusqu'aux intérêts qu'elle défend et aux objectifs qu'elle s'assigne. La conjonction de toutes ces dimensions nous conduira à la notion d'un élargissement politique, qui va « révolutionner » les droits et obligations des pays membres. Cet élargissement naturellement peut échouer, mais alors la construction européenne elle-même a peu de chances d'y résister (et notamment certains des précédents élargissements se déferont). C'est pourquoi beaucoup en Europe (y compris dans sa classe politique) parlent aujourd'hui d'une épreuve de vérité.

Que la situation matérielle et morale créée par l'afflux de réfugiés remontant de la Turquie, de la Grèce, de la Macédoine, de l'Italie vers les pays du centre et du nord de l'Europe (en particulier l'Allemagne et la Suède, les nations aujourd'hui les plus accueillantes), à travers la Hongrie, l'Autriche et la France, soit une situation « exceptionnelle », c'est l'évidence. Mais pourquoi parler d'un état d'exception, notion chargée de redoutables significations juridiques et politiques, évoquant des moments de vacillation du cadre institutionnel de la vie sociale et de tremblement de l'identité collective des peuples ? J'invoquerai trois raisons au moins.

La première, c'est que, de facto, un pan important de la « constitution » européenne (un de ses « piliers ») a cessé de fonctionner : les accords de Schengen complétés par les règlements de Dublin (I, II et III). Cette suspension était acquise dès que le gouvernement allemand a déclaré qu'il n'appliquerait pas aux réfugiés syriens la règle de l'immatriculation dans le pays d'arrivée au sein de la zone Schengen. La décision du 13 septembre de fermer à nouveau la frontière avec l'Autriche, en raison du débordement des capacités d'accueil de l'Allemagne et de la mauvaise volonté des autres pays européens (qui refusent dans le principe de prendre leur part du fardeau ou ne l'acceptent que verbalement et à long terme, comme la France), n'y change rien, bien au contraire. Elle manifeste que l'ouverture et la fermeture des frontières « intérieures » de l'Europe est l'objet de décisions arbitraires des Etats, et que la liberté de circulation est suspendue.

La deuxième raison, c'est que le « problème migratoire » de l'Europe est totalement imbriqué dans l'état de guerre du Moyen-Orient, qui s'étend de l'Afghanistan à l'Afrique du Nord (avec son épicentre en Syrie et en Irak), et constitue la source principale de l'afflux des réfugiés. Or il s'agit d'une guerre civile généralisée, en partie créée et constamment aggravée par des interventions extérieures, d'une cruauté et d'une capacité de destruction sans équivalent depuis la Deuxième Guerre Mondiale dans notre région du monde, qui a acquis une dynamique propre. On ne pourra pas l'arrêter dans l'immédiat (surtout par des « frappes » comme celles que pratiquent les Etats-Unis, et plus modestement la France et l'Angleterre). Le nombre des victimes et des réfugiés qu'elle engendre ira donc croissant. Momentanément concentré dans les pays « tampons » (la Turquie, la Jordanie, le Liban, la Tunisie), l'exode a commencé de les déborder et menace de les faire exploser. L'espace affecté par cette contagion de la guerre englobe l'Europe

(y compris bien sûr à travers les risques de diffusion du terrorisme, qui ne peuvent pas ne pas interférer avec la « police » des migrations, dans l'imagination et dans la réalité).

Enfin on peut parler d'état d'exception parce que, plus encore que d'autres facteurs de conflit idéologique et politique aigu en Europe (comme les politiques d'austérité), la crise migratoire est en train de briser le consensus sur les « valeurs » constitutives de l'Etat démocratique, ce qui débouche sur une confrontation de l'Europe avec elle-même, susceptible, dans certains pays au moins, de prendre des formes violentes. Tous ces aspects sont évidemment liés entre eux.

Insérons ici quelques remarques sur l'action de la Chancelière fédérale allemande, Angela Merkel, depuis l'explosion de la crise à la fin du mois d'août. Elle aura joué un rôle déterminant dans la définition de son caractère politique. C'est elle, en effet, qui, tout en essayant d'en conserver le contrôle (qui est peut-être en train de lui échapper), a déclaré l'état d'exception en prenant des mesures « unilatérales ». Surtout, c'est elle qui – à travers l'accueil d'une immense Völkerwanderung de victimes de guerre et de persécutions – lui a donné pour enjeu une refondation de nos Etats de droit et une confrontation excluant toute « tolérance » pour les courants xénophobes et racistes. Ceux (dont je suis) qui réprouvent absolument la façon dont la Chancelière Merkel a piloté l'imposition par l'Allemagne à toute l'Europe des politiques d'austérité, et particulièrement l'humiliation et l'expropriation de la Grèce, doivent savoir aujourd'hui reconnaître la valeur de son action, et le dire. Cela prouve la complexité des réalités politiques qui ne se laissent pas lire à travers les lunettes de l'idéologie. Naturellement, Merkel n'a pas agi seule : elle a interprété l'élan de solidarité d'une partie significative de la société allemande (en prenant le risque d'en affronter une autre qui, maintenant,

commence à se faire entendre). On peut, comme l'ont fait certains, supposer que, ce faisant, elle suivait les intérêts bien compris de l'économie allemande, qui a besoin de renfort démographique et de force de travail qualifiée (abondante parmi les réfugiés), en allant contre les préjugés xénophobes et en se souvenant du bénéfice que son pays avait tiré naguère de l'apport d'autres réfugiés. On peut même imaginer que « Merkiavelli » (comme l'appelait le sociologue Ulrich Beck) a vu une occasion à saisir pour redresser l'image d'inhumanité que lui avait valu le « règlement » de la crise grecque. Mais toutes ces explications sont courtes, et surtout elles sont incapables de saisir l'effet objectif de la décision de Merkel, qui transforme les données du problème « constitutionnel » en Europe et intensifie le conflit latent sur l' « identité » européenne, aussi bien du point de vue du régime social que du point de vue culturel. Il se peut (j'en doute) que Merkel, agissant « en conscience », n'ait pas compris d'emblée jusqu'où elle s'engageait (et nous avec elle) : l'important c'est qu'elle ait franchi un point de non-retour dont il lui faut maintenant assumer les conséquences et défendre la signification. *Hic Rhodus, hic salta*.

J'énumérerai quatre ordres de conséquences majeures. Les premières concernent la gestion des frontières de l'Europe, mais aussi leur tracé et leur rapport à la souveraineté nationale. L'accord de Schengen reposait sur la supposition bâtarde qu'on peut « mettre en commun » la fonction de surveillance des entrées et sorties dans l'espace communautaire, tout en continuant de tenir les Etats pour souverains et responsables des individus qui se trouvent sur leur « propre » territoire, au point de vue de la sécurité ou de la protection. D'où la situation catastrophique auxquelles doivent faire face l'Italie, la Grèce, ou même la Hongrie, cependant que les autres Etats européens, gouvernés par le sacro egoismo, détournent le regard ou se barricadent. D'autre part, l'Union

Européenne – au travers de ses « élargissements » sélectifs – avait cherché à maintenir à la fois l'idée qu'elle a vocation à s'incorporer toutes les nations européennes (du moins à l'Ouest d'une certaine ligne de « civilisation », dont on voit bien toute la fragilité avec la guerre ukrainienne), et l'idée que son membership comporte des « conditions d'adhésion » à faire observer (plus ou moins strictement…). D'où la situation d'enclave anachronique dans laquelle se trouvent aujourd'hui certains pays de l'ancienne Yougoslavie (comme la Serbie et la Macédoine) qui subissent de plein fouet la pression des mouvements de réfugiés, et constituent les « portes d'accès » au cœur de l'Europe. Cette situation est intenable du point de vue sécuritaire autant qu'humanitaire : il faudra ou bien que les pays balkaniques soient incorporés à l'Europe comme des participants de plein droit, et des bénéficiaires de son aide, ou bien que l'Europe abolisse les procédures de sécurité communautaires, au moment où pourtant celles-ci deviennent un enjeu central de son « gouvernement ».

Mais plus généralement (comme j'ai eu l'occasion de le soutenir ailleurs) il va apparaître que l'Europe « n'a » pas de frontières au sens classique : ni des frontières qui lui soient propres, ni des frontières qui soient celles de ses nations constituantes. Bien plutôt, elle est elle-même une « frontière » d'un type nouveau propre à la globalisation, un Borderland ou un complexe d'institutions et de dispositifs de sécurité étendus sur tout son territoire de façon à « réguler » les mouvements de population (et en particulier ceux qui s'effectuent entre le « Nord » et le « Sud »), d'une façon qui peut-être plus ou moins discriminatoire, donc plus ou moins violente, plus ou moins démocratiquement fixée et contrôlée.[1]

D'où la deuxième série de conséquences : elles concernent les régimes migratoires que l'Europe cherche à limiter, mais surtout à

définir, juridiquement et politiquement, en évitant d'apparaître comme un « Einwanderungskontinent », ce qui est aussi une façon (négative) de se définir elle-même. Je laisserai ici de côté, malgré son intérêt, la controverse soulevée par la chaîne Al Jazeera, lorsqu'elle a décidé de prohiber l'usage du terme « migrant ».[2] Dans la polémique actuelle sur l'instauration de « quotas » pour la répartition des réfugiés en Europe, l'Allemagne et la Commission Européenne s'accrochent de toutes leurs forces à la distinction des « réfugiés » et des « migrants économiques ». Elles le font à la fois pour se concilier l'opinion publique (favorable aux premiers et largement hostile aux seconds) et pour maintenir une *différence de traitement administratif entre les arrivants, faute de quoi il n'y aurait plus, apparemment, qu'à décréter l'abolition des frontières* (« Tür und Tor öffnen », écrit la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*).[3]

Je ne dirai pas, pour ma part, que cette distinction n'ait aucun sens, même si la première catégorie définit un statut en droit international (ce pourquoi beaucoup d'associations de secours aux réfugiés lui sont attachées), ce qui n'est pas du tout le cas de la seconde.[4] Il n'y a pas de « statut du migrant » dans le monde d'aujourd'hui, seulement un traitement « biopolitique », comme dirait Foucault. Mais on voit bien dans la situation actuelle que la différence est sociologiquement arbitraire, puisque la mondialisation « sauvage » tend à transformer les zones de paupérisation en zones de guerre et réciproquement. Ce sont des zones de mort surdéterminées, que leurs habitants fuient en masse, au risque de tout perdre. Et surtout on se demande par quels moyens, sinon des violences à grande échelle, l'Union Européenne va mettre à exécution une politique de « renvoi » des arrivants indésirables, exclus de « l'accueil ». Ce qui n'a pas fonctionné à l'échelle individuelle, depuis des décennies, n'a aucune chance de fonctionner à l'échelle de masse. Ou alors ceux qu'on renverra

comme migrants « économiques » tomberont dans des réseaux de camps de concentration qui en feront des « réfugiés ». Autre mécanique perverse de l'état d'exception.

A l'opposé des conditions de réfugié ou de migrant « indésirables », ballottés de frontière en frontière ou de camps en camps, quelle perspective s'ouvre donc à ceux que la guerre ou la misère chasse aujourd'hui vers l'Europe et qui y parviennent au péril de leur vie (en laissant beaucoup des leurs sur le carreau) ? Quelle perspective doit leur offrir l'Europe ? Ce ne peut être que l'accès à la citoyenneté européenne. Il va donc falloir que cette dernière notion enfin prenne corps, ou sorte des limbes dans lesquelles elle est maintenue par le refus des Etats d'ouvrir la voie à la « supranationalité ». En posant au début de cet article qu'on assiste à un élargissement démographique de l'Union Européenne, c'est cette perspective que je voulais indiquer. Il s'agit d'une perspective réglée, normalisée, mais inéluctable. Chacun sait que les réfugiés n'arrivent pas en ce moment pour repartir : en tout cas pas tous et pas avant très longtemps. Si l'on ne veut pas créer une nouvelle population de déclassés, exposés à toutes les persécutions et aux déviances de la marginalité (pensons aux Roms, aux « clandestins »), ou une population d'étrangers relégués dans l'exil intérieur sur plusieurs générations (pensons aux camps palestiniens du Moyen-Orient), il faut ouvrir largement la possibilité de l'intégration, c'est-à-dire du travail, des droits sociaux et des droits culturels égaux. Mais la clé de tous ces droits et de leur possession « légitime », envers et contre les stigmatisations racistes, c'est la citoyenneté (ou comme je l'avais dit ailleurs, la concitoyenneté).[5] Comme le problème est nouveau à cette échelle, et dans ce genre de circonstances (ni identifiable à celui des Vertriebenen de la Deuxième Guerre mondiale, ni à celui des réfugiés hongrois après 56, ni à celui des « pieds noirs » franco-algériens après 62...), il faut

inventer de nouvelles modalités et de nouvelles perspectives d'accès à la citoyenneté, proprement européennes, qui du même coup en modifient la définition. Idéalement j'en vois deux : la première serait de créer, à côté de l'accès à la citoyenneté européenne par voie de citoyenneté nationale telle qu'elle existe aujourd'hui (on est « citoyen européen » parce qu'on est citoyen français, allemand, polonais, grec...), un accès direct relevant d'une « nationalité fédérale ». C'est ce qui avait existé (mais par choix personnel) dans des Etats fédéraux comme l'ex-Yougoslavie. Si cette proposition paraît trop subversive ou trop risquée (puisqu'elle contribuerait aussi à singulariser les réfugiés et leurs descendants, aussi longtemps que la nationalité reste la « carte d'entrée » dans la citoyenneté européenne pour la majorité d'entre nous), il reste une autre possibilité qui est sans doute meilleure : celle qui consiste, par une directive s'imposant aux Etats membres, à généraliser le « ius soli » dans toute l'Union Européenne (à l'exemple de ce que viennent de décréter les Grecs).[6]

De cette façon l'avenir des enfants de réfugiés sera garanti par l'Europe, et l'on sait que cette perspective est l'un des plus puissants facteurs d'intégration des parents eux-mêmes. Elle fait partie de la « dignité » et de la « sécurité ». Il conviendrait évidemment de la combiner avec la reconnaissance généralisée de la double nationalité, car proposer aux réfugiés de s'intégrer n'implique pas – sauf dans les obsessions des xénophobes militants - qu'on leur demande de rompre avec leur histoire et leur pays d'origine, même s'ils en ont été arrachés de façon traumatique.

Enfin la décision « unilatérale » de l'Allemagne d'accueillir les réfugiés, créant l'état d'exception qui nous entraîne vers l'élargissement « démographique » entraîne pour l'Europe entière un quatrième ordre de « conséquences » : des conséquences économiques structurelles. On insiste sur les perspectives de

transformation du marché du travail, et il est vrai qu'elles sont importantes, mais on commence aussi à parler du coût de l'accueil et de l'intégration des réfugiés, des aides communautaires nécessaires pour que certains pays européens puissent faire face aux charges du sauvetage, de l'enregistrement et du transfert (avant tout la Grèce, l'Italie, en général les pays du Sud méditerranéen, qui ne sont pas les plus riches, ou qui ont été les principales victimes des politiques d'austérité), et des subventions qui constituent la contrepartie logique de l'imposition des « quotas d'accueil » (c'est pourquoi, toute aussi logiquement, la Hongrie qui refuse énergiquement les quotas ne veut pas non plus des subventions – mais accepte les fonds de secours).

Ce qu'il faut dire, en réalité, c'est que l'ouverture de l'Europe aux réfugiés implique à court terme un changement de doctrine et de politique économique qui contredit son « régime » actuel. En chiffres absolus, les réfugiés ne représentent qu'une proportion minime de la population européenne (c'est l'équivalent d'une toute petite nation de plus). Mais ils manquent de tout, et ils seront pendant longtemps encore à la charge de certaines municipalités, de certaines régions, de certains pays qui n'y sont pas préparés ou font face eux-mêmes à des difficultés économiques et financières réelles. On veut répartir également (ou équitablement) une charge commune entre des pays que les politiques d'austérité et de concurrence « non faussée » ont poussés vers l'inégalité. Il faut donc inverser la tendance néolibérale, augmenter le budget de l'UE de façon significative (à charge commune, budget commun), lancer un « plan » d'intégration à l'échelle européenne (logement, éducation, emplois), promouvoir la solidarité entre les Etats et construire en commun une nouvelle société, en veillant en particulier à ce que l'intégration des réfugiés sur le marché du travail ne se fasse pas au détriment des « vieux Européens », ou inversement – recette

assurée pour la xénophobie et les troubles sociaux. Mais cette planification, ou simplement cette organisation du partage des tâches, va exiger (ou accélérer) à son tour des changements de politique monétaire, des progrès de la construction « fédérale », qui peuvent être soit démocratiquement décidés et appliqués (ce qui leur donne une chance de réussir), soit technocratiquement imposés (ce qui conduit sûrement à l'échec). On va commencer à comprendre que pour que l'Europe soit en mesure de remplir la tâche qui, soudain, lui incombe, il faut une autre Europe, une Europe qui se « transforme », voire qui change de forme politique.

Rien de tout cela, bien sûr, ne peut se faire spontanément, ni dans l'unanimité. L'état d'exception migratoire fait éclater sous nos yeux les contradictions intra-européennes que recouvrait tant bien que mal l'idéologie de « l'intérêt commun » et des « normes communes ». Et la perspective du nouvel élargissement suscite de violentes résistances, qui se transforment d'heure en heure en un « font du refus » politiquement organisé. Le point sur lequel on disserte le plus – à cause du blocage qu'il provoque dans le mécanisme « mixte » de la gouvernance européenne, partagée entre une forme pseudo-fédérale donnant des pouvoir étendus à la Commission (au moins en apparence), et une forme confédérale dans laquelle l'instance décisoire est le Conseil des gouvernements, où même les plus petits Etats ont un droit de veto – c'est le fossé qui s'est creusé (ou qui s'est révélé) entre « l'ancienne Europe » (à l'Ouest) et la « nouvelle » (à l'Est) : on a proposé toute sorte d'explications économiques, culturelles, historiques, politiques qui ont leur niveau de validité.[7] Mais le fait est que le « refus » vient des Pays-Bas ou du Danemark aussi bien que de Pologne ou de Slovaquie, sans parler de l'Angleterre ou même de la France, laquelle s'est ralliée tardivement à l'idée de quotas contraignants, tout en essayant d'en minimiser les obligations. En réalité le clivage

le plus révélateur, celui qui sépare véritablement deux « Europes », ou deux politiques pour l'Europe, traverse tous les pays, même si c'est suivant des proportions et dans des rapports de forces différents. Il est certes remarquable (« miraculeux », ont dit certains journaux)[8] qu'une grande partie de la population allemande se soit portée au secours des réfugiés syriens, dans une convergence significative avec la décision de la Chancelière. Mais il est tout aussi significatif que les chefs de la CSU, pilier de sa coalition gouvernementale et « parti-frère » de la CDU qu'elle dirige, se soient ouvertement désolidarisés de sa politique, allant jusqu'à conclure une alliance avec Victor Orban, le chef du gouvernement hongrois qui érige à sa frontière Sud une barrière de béton et de lames de rasoir, et que la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* ait publié un éditorial pour énoncer que « les pays de l'Est ont raison ».[9] Depuis la fermeture « provisoire » de la frontière avec l'Autriche, les mêmes se félicitent ouvertement d'un « recul sans précédent » de la chancelière, s'ils ne vont pas jusqu'à souhaiter explicitement sa démission. En réalité, ce qui est en voie de constitution en Europe, c'est un front transnational du refus des réfugiés, dont les groupes ouvertement racistes et violents ne sont que la pointe extrême, et dont l'argumentaire oscille entre l'utilitarisme (« nous n'avons pas la place ») et l'idéologie identitaire (un afflux de musulmans menace de dénaturer l'Europe chrétienne, ou laïque, suivant les pays) et sécuritaire (ils cachent parmi eux des jihadistes). Sans doute allons-nous assister pour la première fois à ce qui jusqu'à présent avait toujours échoué en raison des rivalités et des nationalismes : l'émergence d'un « parti » xénophobe, anti-immigrés et anti-réfugiés, unifié en Europe. Par contrecoup, il apparaît que l'Europe de la solidarité ne pourra pas faire l'économie d'une lutte politique déterminée, fondée sur des alliances nouvelles, une lutte qui commence avec la condamnation intransigeante des violences contre les migrants, et qui se poursuit avec la

revendication des conditions de l'accueil, que j'ai évoquées ci-dessus. C'est cette lutte, si elle est vraiment menée, qui « transformera » le plus profondément l'Union européenne. Mais elle n'est pas gagnée d'avance, c'est le moins qu'on puisse dire. Vu de France, où le Front National a contaminé toute la vie politique, on peut même dire qu'elle sera très difficile. Elle est inéluctable, car la « cause des réfugiés », si elle ne progresse pas dans l'opinion et dans les institutions, reculera très vite et très brutalement.

Une telle lutte a donc besoin d'une forte légitimité : dans chaque pays et dans toute l'Union. Mais la seule légitimité qui soit en mesure, en dernière analyse, d'invalider et de neutraliser les résistances, c'est la légitimité démocratique directe. On est stupéfait, de ce point de vue, que le Parlement européen n'ait pas encore décidé de se saisir de la question des « réfugiés » et du « défi migratoire européen », ou qu'il n'ait pas été saisi par les chefs d'Etat et de gouvernement, ou par la Commission. C'est au point qu'on doit se demander si ces instances veulent vraiment se donner le moyen de la politique qu'elles prescrivent. Car sans doute on peut être sûr qu'un débat au Parlement européen donnerait aux forces xénophobes qui y sont représentées l'occasion de s'exprimer, de se rassembler, de mesurer leur influence au-delà de l'extrême droite. On peut être sûr également qu'il commencerait par une cacophonie, sinon par un règlement de comptes entre les partis et les pays ... Mais il serait aussi l'occasion pour l'Europe de la solidarité et ses dirigeants de porter au niveau politique les soutiens dont ils bénéficient dans l'opinion, de tracer les lignes de démarcation nécessaires, et de proclamer l'unité de volonté des peuples européens dans la construction de l'avenir. Ajoutons, pour revenir une dernière fois à l'aspect « allemand » (ou plutôt euro-allemand) de la question actuelle, que cette légitimation démocratique est la seule façon de permettre à l'Allemagne de

passer de l'initiative unilatérale, imposée par les circonstances et favorisée par sa « moralité » propre[10], à la solidarité communautaire sans laquelle, malgré sa richesse et sa détermination, elle ne pourra pas « y arriver » (« wir schaffen es doch nicht ! »). Il est remarquable (et en vérité historiquement décisif) que, pour la première fois depuis la réunification des années 90 l'Allemagne ait à nouveau besoin de la solidarité des autres pays européens, à qui elle ne peut rien « dicter » : mais cette fois, elle en a besoin non seulement pour elle-même, mais dans l'intérêt de tous. C'est une des caractéristiques du « moment européen » exceptionnel que nous sommes en train de vivre.

Ce texte était initialement publié le 15 septembre 2015 sur Mediapart.fr

[1] Etienne Balibar : L'Europe-frontière et le « défi migratoire », *Vacarme*, octobre 2015 (version anglaise : « Borderland Europe and the Challenge of Migration » https://www.opendemocracy.net/can-europe-make-it/etienne-balibar/borderland-europe-and-challenge-of-migration).

[2] http://www.aljazeera.com/blogs/editors-blog/2015/08/al-jazeera-mediterranean-migrants-150820082226309.html.

[3] *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 11 septembre 2015.

[4] Danièle Lochak : http://bondyblog.liberation.fr/201506100001/daniele-lochak-il-faut-supprimer-le-dispositif-dublin-mais-il-faut-surtout-supprimer-frontex/#.Vfbt8pcYF2A.

[5] E. Balibar : « Sujets ou Citoyens ? Pour l'égalité » (1984), réédité dans *Les frontières de la démocratie*, La Découverte, Paris 1992.

[6] 19 Etats européens sur 33 ont aujourd'hui adopté le *ius soli* : http://eudo-citizenship.eu/docs/ius-soli-policy-brief.pdf.

[7] Voir par exemple Jacques Rupnik : « Migrants : L'autre Europe face à ses contradictions », *Le Monde* 02 septembre 2015.

[8] « Das deutsche Wunder », par Josef Joffe, *Die Zeit*, n° 37, 12 septembre 2015.

[9] « EU-Flüchtlingspolitik : Osteuropa hat recht », par Karl-Peter Schwartz, *Frankfurter Allgemeine Zeitung,* 11. septembre 2015.

[10] Giannis Varoufakis : « On German Moral Leadership », http://yanisvaroufakis.eu/2015/09/14/on-german-moral-leadership-english-version-of-op-ed-in-sundays-frankfurter-allgemeine-zeitung/.